



Office des Sports de Saint-Just-Saint-Rambert

Maison des Associations

La Passerelle - rue du 11 novembre

Téléphone : 04 77 55 65 51

42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Coordinateur : M Dominique THOLOT

Téléphone : 07 50 52 60 21

@mail : tpbt42170@gmail.com

La Pontrambertail 2025

SAINT JUST SAINT RAMBERT

Dimanche 19 octobre 2025

REGLEMENT

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2010 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2010 et avant) sur le parcours du **13 km**
- à partir de **Espoirs / U23** (nés en 2006 et avant) sur le parcours de **22 km**.

Dans le cadre du strict respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et des prescriptions du présent règlement applicables au 19 octobre 2025.

Courses Jeunes formule « Kid-trail » :

- nés en 2017, 2018, 2019 **Eveil Athlé / EA** - sur le parcours de **650 m**
- nés en 2015 et 2016 – **Poussins / U12** - sur le parcours de **1300 m**
- nés en 2013 et 2014 – **Benjamins / U14** – sur le parcours de **1950 m**
- nés en 2011 et 2012 – **Minimes / U16** - sur le parcours de **1950 m**

2. INSCRIPTIONS

Courses adultes 7, 13 et 22 Km :

En ligne **UNIQUEMENT**, sur le site www.logicourse.fr jusqu'au **vendredi 17 octobre minuit.**

Courses enfants « Kid-trails » :

Inscriptions sur place - Samedi 18 octobre de 15 h 00 à 18 h 00 - avec présentation d'une licence FFA ou de l'attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) via la

plateforme dédiée de la FFA et datant de moins de 3 mois, conformément aux prescriptions réglementaires suivantes :

Sont admis :

Pour les licenciés FFA :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

Pour les personnes majeures, non licenciées FFA :

Attention : A depuis le 01/09/2024, en application de la loi du 2 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, la fourniture du traditionnel certificat médical d'absence de contre-indication, est remplacé par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « **Parcours de prévention santé** » (ou « **PPS** »).

Le participant devra effectuer ce parcours en ligne - <https://pps.athle.fr/> - voué à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via un contenu pédagogique, à l'issue duquel un **numéro PPS** et une **attestation PPS** lui sera délivrée par la FFA avec une validité de 3 mois.

Le participant qui aura satisfait au PPS devra saisir son numéro et insérer son attestation lors de son inscription en ligne sur la plateforme **Logicourse**.

Pour les mineurs, non licenciés FFA :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** et **attestent** que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de six mois à la date de la compétition**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

3. TARIFS

Courses Adultes : 7 Kms : **9 €** ; 13 Kms : **14 €** ; 22 Kms **20 €** - sans frais supplémentaires

Courses enfants : **Gratuit**

4. RETRAIT DES DOSSARDS + INSCRIPTIONS SUR PLACE (supplément de 3 € pour chaque course)

A la salle de l'Embarcadère - 58 Avenue des Barques 42170 SAINT JUST-SAINT RAMBERT

Samedi 18 octobre de 15 h à 18 h 00.

Dimanche 19 octobre à partir de 7h30

Un cadeau sera remis aux **500 premiers coureurs** lors du retrait de leur dossard.

Courses enfants : Présence 1 h avant le début des courses, soit 10h15

5. AVERTISSEMENTS

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

Seuls les coureurs ayant établi un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. HORAIRES

Courses adultes :

- **9 h 00 : La Pontrambertrail 22 km (513 m D+).**
- **9 h 30 : L'Échappée 13 km (185 m D+)**
- **9 h 45 : La Ramberte 7 km (37 m D+)**

Courses enfants « Kid-trail » 650m- 1300m- 1950m :

- **A partir de 11h15 jusqu'à 12h30**

Remise des prix après chaque course

7. PARCOURS

« **La Ramberte** » **7 Km** : Départ du chemin Pré-Fangeat à proximité de la salle de l'Embacadère, en direction des bords de Loire pour traverser le pont qui sépare nos 2 villages et rentrer par les bords de Loire et les maraichers de Cerizieux.

« **L'Échappée** » **13 km** : En plus du 7 Km le parcours est rallongé d'une boucle légèrement vallonnée qui traverse la Loire et le quartier de St Just pour grimper sur les coteaux de la Trébuche, avant de rejoindre Asnières pour un retour par les bords de Loire et les maraichers de Cerizieux.

« **La Pontrambertrail** » **22 km** : En plus du 13 Km le parcours grimpe à 3 reprises sur les hauteurs de St-Just en empruntant des sentiers beaucoup plus vallonnés, plus techniques avec de nombreux changements de rythmes.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera installé pour les 3 parcours.

Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.
Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, d'annuler une course et de modifier les parcours (tracés, heures de départ...) en cas d'instruction des administrations, d'intempéries et de toute événement qui pourrait influencer le déroulement de l'épreuve et remettre en cause la sécurité des participants.

8. DEPART

- Le départ des 3 courses adultes sera donné Chemin du Pré Fangeat.
Les coureurs devront être dans la zone de départ 5 minutes avant l'heure prévue.
- Le départ des courses enfants sera donné à proximité de la salle de l'Embarcadère.
La zone d'échauffement se situera dans la rue du Pré Fangeat fermée à la circulation.

9. ARRIVEE

Les arrivées des différentes courses seront jugées sur l'esplanade de la salle de l'Embarcadère.

10. RAVITAILLEMENTS

- Un point de ravitaillement sera installé au **km 11** pour le parcours du **22 km** et au **km 6** pour le parcours du **13 km**.
- Le parcours de **7 km** sera en autosuffisance.

ATTENTION : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements, chaque coureur devra avoir son gobelet (ou autre contenant équivalent) pour être servi.

- Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

11. WC PUBLICS

Sur place, salle de l'Embarcadère »

12. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.
Un deuxième poste sera installé à proximité du Viaduc au Km 17 pour le 22 Km et au km 8 pour le 13 Km et 3 du 22 km.

13. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

14. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. **Il est interdit de fixer la puce**

à l'aide du lacet.

Le port d'une puce qui ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée après le passage sur la ligne d'arrivée. En cas de non-restitution, elle sera facturée **5 €**.

15. CLASSEMENTS

Pour le 7 km ; le 13 km et le 22 km

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

16. RECOMPENSES

Pour les 3 courses adultes, seuls les podiums « scratch féminin et masculin » seront récompensés sur le Podium Square du Prieuré- quartier St Rambert.

Récompenses pour les 1^{er} de chaque catégorie pour les courses enfants.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

17. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés sur des panneaux à proximité du Podium.

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

18. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

19. ANNEXE

La manifestation de course à pied « La Pontrambertrail », objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux nécessaires à l'organisation ou acceptés par celle-ci et aux animaux. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr